



C P A Élités sur glace Drummond – Saint-Cyrille
 Club : 819-850-9119 / D.O. : 819-478-1486

École d'été/Service de garde OU Camp d'été

Patinage artistique – Été 2018

Du Mardi 26 juin au vendredi 24 août 2018 (9 semaines)

Date limite d'inscription : samedi 26 mai 2018

Après la date limite, des frais de 10% par inscription seront ajoutés au moment de l'inscription.

Prénom du patineur: _____ Nom: _____

Adresse principale: _____ Code postal : _____

Date de naissance : _____ COURRIEL: _____

No d'assurance sociale du parent (pour reçu d'impôt): _____ à fournir au D.O. Entraîneur(e) : _____

Catégorie de compétition 2018-2019: _____ Courriel entraîneur : _____

Pour les patineurs membres d'autres clubs, numéro de Patinage Canada (**obligatoire**): _____

Personne à contacter (changements, urgences) :

Prénom et nom : _____ père mère autre : _____

Tél. 1 : _____ Tél. 2 : _____ COURRIEL: _____

ÉCOLE D'ÉTÉ

Jours de présence

Indiquez les jours de présence du patineur en inscrivant le nombre de style dans les cases du tableau.

Rapportez le nombre total de jours par style achetés sur la ligne appropriée ci-bas pour calculer votre tarif total.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
Semaine 1	ND 25	26	27	28	29	
Semaine 2	ND 02	03	04	05	06	
Semaine 3	09	10	11	12	13	
Semaine 4	16	17	18	19	20	
* Semaine 5	23	24	25	26	27	**
Semaine 6	30	31	01	02	03	
Semaine 7	06	07	08	09	10	
Semaine 8	13	14	15	16	17	
Semaine 9	20	21	22	23	24	

* Service de garde de 7h à 17h, semaine 1 à 8 inclusivement

** Les Vendredis, prenez note de l'horaire de glace au pamphlet et qu'il n'y a pas de hors glace **

GRUPE (voir dépliant) : **A** **B** **C** **IMPORTANT**

1 Style libre / jour : Nombre de jours achetés _____ X 12\$ / jour = _____ \$

2 Styles libres / jour : Nombre de jours achetés _____ X 18\$ / jour = _____ \$

3 Styles libres / jour : Nombre de jours achetés _____ X 22\$ / jour = _____ \$

Service de garde : Nombre de jours achetés _____ X 14\$ / jour = _____ \$

(Optionnel, pour les enfants de 5 à 12 ans) reçu d'impôt émis par le DO si payé lors de l'inscription

Le patineur a accès au service de garde, les jours où il patine en style libre sinon choisir le Camp d'été.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations de ce formulaire et des règlements généraux (en annexe). Je désire inscrire le (la) patineur(se) à l'école/camp d'été du CPA Élités sur glace Drummond – Saint-Cyrille, je m'engage à respecter ses règlements et je dégage le CPA de toute responsabilité pour tout accident que pourrait subir le (la) patineur(se) durant et après l'école, le camp d'été et le service de garde.

Signature du parent/tuteur/patineur majeur

Date



C P A Élités sur glace Drummond – Saint-Cyrille
Club : 819-850-9119 / D.O. : 819-478-1486

École d'été/Service de garde OU Camp d'été

Patinage artistique – Été 2018

Du Mardi 26 juin au vendredi 24 août 2018 (9 semaines)

Date limite d'inscription : samedi 26 mai 2018

Après la date limite, des frais de 10% par inscription seront ajoutés au moment de l'inscription.

Prénom du patineur: _____ Nom: _____

Adresse principale: _____ Code postal : _____

Date de naissance : _____ COURRIEL: _____

No d'assurance sociale du parent (pour reçu d'impôt): _____ à fournir au D.O. _____ Entraîneur(e) : _____

Pour les patineurs membres d'autres clubs, numéro de Patinage Canada (obligatoire): _____

Personne à contacter (changements, urgences) :

Prénom et nom : _____ père mère autre : _____

Tél. 1 : _____ Tél. 2 : _____ COURRIEL: _____

CAMP D'ÉTÉ

MON ENFANT EST ÂGÉ ENTRE 5 ET 12 ANS

IL A ATTEINT L'ÉTAPE 3 OU PLUS AU COURS DE LA SAISON 2017-2018

Un minimum de 16 patineurs inscrits au Camp d'été sera requis pour permettre la tenue de l'activité.

Jours de présence (Veuillez cocher les journées que vous choisissez)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Semaine 1	ND 25	26	27	28	29
Semaine 2	ND 02	03	04	05	06
Semaine 3	09	10	11	12	13
Semaine 4	16	17	18	19	20
Semaine 5	23	24	25	26	27
Semaine 6	30	31	01	02	03
Semaine 7	06	07	08	09	10
Semaine 8	13	14	15	16	17

* Un reçu d'impôt sera émis par le DO pour les journées payées lors de l'inscription

Camp de jour: Nombre de jours achetés _____ X 14\$ / jour = _____ \$

De 7h à 17h du lundi au vendredi dont une heure sur glace.

Des frais de 5\$ par tranche de 30 minutes complètes ou non seront payables le jour même pour le départ après 17h (à remettre aux monitrices du Camp).

Je reconnais avoir pris connaissance des informations de ce formulaire et des règlements généraux (en annexe). Je désire inscrire le (la) patineur(se) à l'école/camp d'été du CPA Élités sur glace Drummond – Saint-Cyrille, je m'engage à respecter ses règlements et je dégage le CPA de toute responsabilité pour tout accident que pourrait subir le (la) patineur(se) durant et après l'école, le camp d'été et le service de garde.

Signature du parent/tuteur/patineur majeur

Date



C P A Élités sur glace Drummond – Saint-Cyrille
Club : 819-850-9119 / D.O. : 819-478-1486

École d'été/Service de garde OU Camp d'été

Patinage artistique – Été 2018

Du Mardi 26 juin au vendredi 24 août 2018 (9 semaines)

Service de garde

Pour les plus jeunes patineurs inscrits à l'École d'été, le service de garde est accessible tous les jours où le Camp d'été est en fonction. Voir plus haut pour les frais.

- Si vous devez nous confier votre enfant durant les heures du service de garde, le paiement des frais pour départ après 17h devra être honoré la journée même.
- Si vous choisissez l'option du service de garde, votre enfant aura accès au service de garde les jours où vous l'avez inscrit à l'école d'été. Consultez le formulaire du camp d'été pour plus d'informations.
- Les journées payées individuellement ne se retrouveront pas sur votre reçu pour fins d'impôt. Seul le montant payé lors de l'inscription y figurera.

Heures supplémentaires

Pour les patineurs inscrits à l'École d'été, il sera possible de se procurer des heures supplémentaires tout au long de l'été. Pour ce faire, vous ou votre entraîneur devez informer le CPA par courriel au moins 24 heures à l'avance. Le CPA validera que le maximum de patineurs sur la glace n'est pas atteint. Le coût est de 10\$ par heure supplémentaire, complète ou non, peu importe le nombre de styles que vous utilisez en temps normal. L'argent doit être remis au CPA avant d'entrer sur la glace.

Parcelle

Pour les patineurs non-inscrits à l'École d'été, l'achat de temps de glace en parcelle ne donne pas accès aux activités hors glace, seul les patineurs inscrits aux styles libres peuvent profiter des activités hors glace. Pour ce faire, vous ou votre entraîneur devez informer le CPA par courriel au moins 24 heures à l'avance. Le CPA validera que le maximum de patineurs sur la glace n'est pas atteint. Le coût est de 10\$ par parcelles (1 heure). L'argent doit être remis au préposé avant d'entrer sur la glace.

Activités spéciales

L'accès à la glace pourrait être annulé par la Ville (en plus de la St-Jean-Baptiste et la Confédération) pour diverses raisons. Si tel est le cas, le CPA Élités sur glace Drummond – Saint-Cyrille n'est pas tenu de rembourser ces journées. Des activités spéciales pourraient être prévues durant l'été (séminaire spécial, session de tests). Si ces activités se tiennent lors d'un jour que vous avez choisi, vous pourrez déplacer votre journée d'entraînement avec l'accord du CPA.

Notes importantes

Les règlements généraux du CPA s'appliquent. Nous en rappelons ici quelques points.

- a) Veuillez émettre vos chèques au nom du Drummondville Olympique - CPA.
- b) Aucune inscription acceptée sans paiement complet.
- c) À sa première présence, le patineur doit montrer sa preuve d'inscription (reçu du Drummondville Olympique) sur demande du CPA. Pour un patineur affilié à un autre club, il devra fournir son numéro de Patinage Canada valide. Vous devez le récupérer à partir du site de Patinage Canada.
- d) L'activité est déductible d'impôt et le Drummondville Olympique émet à cette fin un relevé pour frais de garde d'enfant et vous sera transmis en début d'année suivante.
- e) Frais pour chèque sans provision : 25\$
- f) Frais pour modification après la date limite d'inscription (sauf heures supplémentaires) : 15\$
- g) En cas de demande d'annulation de l'inscription, les montants suivants ne seront pas remboursés :
 - avant la date limite d'inscription : l'affiliation à Patinage Canada, s'il y a lieu;
 - entre la date limite d'inscription et le début de l'école d'été : frais d'administration de 10% et, s'il y a lieu, l'affiliation à Patinage Canada;
 - après le début de l'école d'été : aucun remboursement.
- h) Aucun crédit ou remise de cours ne sera accordé pour une absence du patineur ou de son entraîneur, peu importe la raison.
- i) Le tarif d'affiliation à Patinage Canada est un montant exigé annuellement par l'organisme chapeautant le patinage artistique au Canada; l'affiliation couvre la période allant du 1er septembre au 31 août de l'année.
- j) L'horaire final dépend du nombre de patineurs inscrits dans chaque groupe et peut être modifié sans préavis.



C P A Élités sur glace Drummond – Saint-Cyrille
Club : 819-850-9119 / D.O. : 819-478-1486

École d'été/Service de garde OU Camp d'été

Patinage artistique – Été 2018

Du Mardi 26 juin au vendredi 24 août 2018 (9 semaines)

Règlements généraux

Ces règlements s'appliquent à tous les événements et activités tenues par le CPA, à moins d'indications plus spécifiques à l'événement.

Inscription et annulation d'inscription

- Les inscriptions sont acceptées selon l'ordre d'entrée au Drummondville Olympique, en tenant compte de l'appartenance au CPA.
- Le montant d'inscription inclut l'accès aux glaces selon les politiques établies par le CPA et tenant compte du club d'appartenance et l'entraînement hors glace du lundi au jeudi.
- Le Drummondville Olympique ajoutera le tarif d'affiliation à Patinage Canada si le patineur ne peut fournir son numéro de PC valide pour la période visée au moment de son inscription.
- Toute facture non-payée annule l'inscription (avant le début des cours) et les priorités, mais n'enlève pas l'obligation de payer selon les termes prévus pour l'activité.

Accès aux patinoires

- Pour des raisons d'assurance, seuls les membres affiliés à Patinage Canada peuvent accéder à la patinoire durant les heures allouées au CPA. Un officiel du CPA (employé, entraîneur, membre du conseil d'administration, préposé) pourra exiger de voir la carte de membre avant d'autoriser l'accès à la patinoire.
- Les périodes de glace ne peuvent être échangées ou vendues entre les patineurs. Aucun échange ou remise de glace n'est accepté.
- Les patineurs doivent quitter la glace dès que s'ouvre la porte pour la surfaceuse.

Musique

L'entraîneur ou le patineur peut demander la musique de son programme une fois par 15 minutes. La musique doit être jouée en entier à la demande de l'entraîneur et/ou du patineur afin d'éviter les pertes de temps et de respecter l'équité entre les patineurs. Un patineur ne peut pas demander la musique de son programme quand il ne patine pas dans son groupe sauf s'il est en cours. Pour des raisons pratiques, il est interdit d'exécuter un programme qui amènera à excéder la période disponible au CPA (commencer un solo trop long pour s'achever avant la fin du cours).

Responsabilité

Le CPA est régi par les règlements et politiques de Patinage Canada, de Patinage Québec, de la Ville de Drummondville et la charte et règlements du CPA Élités sur glace Drummond – Saint-Cyrille. Les patineurs et leurs représentants renoncent à toute réclamation contre le CPA et ses organisateurs, les officiels, ses entraîneurs et assistants.

Annulation de séance

Le CPA n'est pas responsable du temps perdu pour déficiences mécaniques, électriques, etc., de transfert de glace pour raisons majeures, d'accidents, d'objets perdus ou volés ou toute annulation faite par la Ville de Drummondville. Le CPA planifie les activités de la saison au meilleur de sa connaissance; advenant le besoin d'annuler un cours, il tentera d'obtenir des heures de remplacement, et ce, aux heures jugées les plus appropriées disponibles, mais ne peut en garantir l'obtention. **Aucune raison ne justifiera le non-paiement de la facture pour laquelle le patineur majeur ou le tuteur aura signé.**

Chambres

Une chambre est réservée aux patineurs, aux patineuses et aux entraîneurs: tous doivent utiliser leur chambre respective.

**Veillez émettre votre chèque au nom du Drummondville Olympique-CPA et le faire parvenir à ceux-ci en personne ou par courrier à l'adresse suivante :
1380 rue Montplaisir, Drummondville (Québec) J2C 0M6 OU
en les appelant en composant le 819-478-1486.**

Pour toute question, écrivez-nous au cpadrumscyrille@gmail.com